

Quarante-troisième session de la Conférence

Réponse du secrétariat concernant le point 18 – Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) remercie les membres pour leur examen attentif du Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021, qui est plus court et plus ciblé que les précédentes éditions. Dans la partie principale du document, il est expliqué de quelles manières la FAO a tiré parti des synergies et des complémentarités des cinq objectifs clés du Cadre stratégique 2012-2021 en vue de contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Il y est mis l'accent sur les principales réalisations relatives aux programmes et aux opérations, en exposant les approches intégrées qui ont été adoptées pour rapprocher les programmes stratégiques, dans une optique de décloisonnement des activités et de production de résultats décisifs, faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) et réaliser les *quatre améliorations*. La partie principale du rapport porte également sur les réalisations essentielles qui ont été accomplies sur le plan de la gouvernance interne, des modalités opérationnelles et de la gestion des ressources.

Des informations complémentaires sont fournies dans les annexes qui suivent la partie principale. Les annexes 1 et 4 garantissent le plein respect de l'obligation de rendre des comptes en donnant des informations sur les indicateurs relatifs aux produits, aux résultantes et aux ODD et sur les indicateurs de rendement clés au regard des cadres sur les résultats et les rendements établis dans le Plan à moyen terme 2018-2021. Il est rendu pleinement compte des résultats financiers dans les annexes 2 et 3 et des informations détaillées sur des questions thématiques spécifiques sont communiquées dans les autres annexes.

Le Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021, qui marque la fin d'un cycle de programmation et le début d'un autre, comprend certains premiers changements dont la mise en œuvre devra être poursuivie, notamment une présentation épurée et une place importante accordée aux objectifs de développement durable. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et le Plan à moyen terme 2022-2025 sont alignés sur le Programme 2030 et le cadre de résultats tire parti des cibles et des indicateurs associés aux ODD convenus au niveau international et met l'accent sur ceux-ci.

L'approche adoptée oriente les efforts que déploie plus particulièrement l'Organisation en faveur de l'amélioration des résultantes et des effets qui sont produits, et donne ainsi une perspective claire quant à la réalisation des ODD pour toutes les activités de la FAO. Elle unifie le langage qui est utilisé dans toute l'Organisation et auprès des membres et des partenaires afin d'articuler les résultats et les cibles et de trouver des points de convergence, dans le droit fil des recommandations de l'évaluation du Cadre de résultats stratégiques de la FAO, qui a été effectuée en 2019 (PC 127/2). Elle permet avant tout d'intégrer pleinement les produits définis aux niveaux appropriés (national, régional et mondial) dans la hiérarchie des résultats de l'Organisation, en offrant de la souplesse dans la structure de programmation pour définir des objectifs adaptés aux circonstances et en reconnaissant plus particulièrement que les progrès dans la réalisation des ODD sont à accomplir au niveau des pays en fonction des priorités nationales.

Les activités de la FAO dans les pays s'inscrivent dans les débats engagés avec les autorités nationales en ce qui concerne les processus de programmation communs aux Nations Unies. Le programme de coopération qui en résulte est pris en compte dans le Cadre de programmation par pays de la FAO et est pleinement intégré dans le Programme de travail de l'Organisation, qui livre des indications précieuses sur les besoins issus du terrain. Il a été mis un terme à la pratique antérieure consistant à définir les produits et les cibles au préalable avant l'étape d'exécution dans le pays, l'objectif étant de faire en sorte que la participation aux processus au niveau national soit complète et que les programmes puissent être adaptés aux besoins et aux priorités propres aux pays et soient en phase avec ceux-ci. De plus, l'intégration de la programmation par pays consolide les systèmes de gestion axée sur les résultats et de reddition de comptes, qui s'appuient sur le cadre des ODD.

La FAO se félicite du fait que les membres aient salué les résultats obtenus par l'Organisation en 2020-2021. Dans les circonstances exceptionnelles de l'exercice biennal, elle a réussi à mettre en œuvre le programme de travail, conformément au mandat qui lui a été confié par la Conférence et le Conseil dans le Programme de travail et budget 2020-2021 et les ajustements qui y ont été apportés. Dans leurs observations, les membres ont souligné la qualité des données et des statistiques communiquées par la FAO. L'Organisation prête son concours à la prise de décisions fondées sur des données scientifiques, en éclairant les interventions ciblées et les actions engagées face aux défis qui se présentent et en fournissant aux responsables politiques et aux investisseurs des orientations quant aux arbitrages à opérer. La FAO a élaboré une feuille de route pour aller encore plus loin dans la modernisation et la mise en œuvre de son programme statistique et suit pleinement le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques ainsi que la Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données.

Les résultats ont pu être obtenus grâce aux contributions ordinaires et volontaires des membres et des partenaires. La Direction se félicite des observations des membres sur les enseignements tirés quant aux besoins de financement rapide sans affectation. Les financements flexibles, qui sont essentiels pour l'Organisation, lui permettent de parer au plus urgent à l'échelon mondial de manière efficace et rapide et au moindre coût, sans trop éparpiller ses ressources, qui peuvent être affectées au moment où elles sont les plus nécessaires et dans les domaines dans lesquels les besoins sont les plus importants.